

Opérations de nettoyage de suie après un incendie

Pour les locaux dégradés par l'incendie (atteints par les flammes)

Préalablement aux travaux de déblaiement et de nettoyage il est indispensable d'évaluer les risques :

- Les risques d'effondrement, de chutes de hauteur, de chutes de plain pieds, le risque électrique, etc.
- Les risques d'exposition aux suies, aux cendres et aux matériaux brûlés.
- Les risques d'exposition à la silice.

En fonction de l'importance des travaux de déblaiement, le recours à une **entreprise spécialisée** est nécessaire. Son intervention reste soumise à la réalisation d'un **plan de prévention**, incontournable pour ces interventions.

Au-delà des conséquences désastreuses d'un incendie, les dépôts de suie qu'il a générés imposent aux entreprises la plus grande vigilance dans leurs opérations de nettoyage de suie ou de déblaiement.



Amiante, plomb, silice... Quelques précautions à prendre

- **Si le bâtiment est daté d'avant 1997, il est susceptible de contenir de l'amiante.** Toute intervention est à proscrire hors entreprise spécialisée.

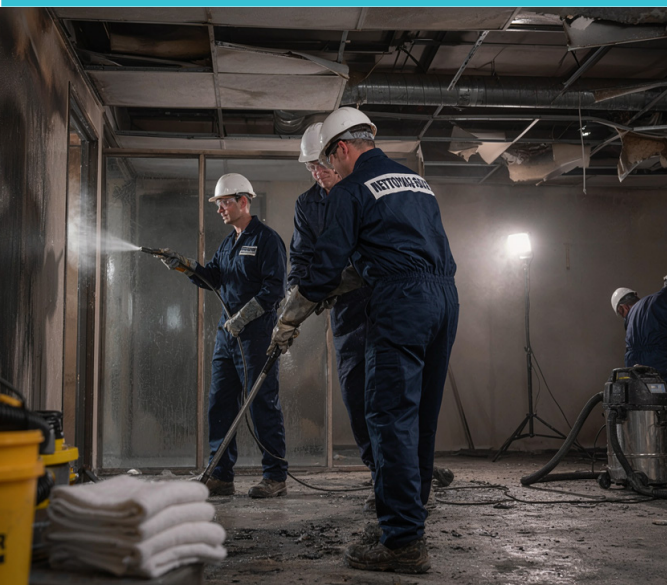
Suivre les recommandations du guide « [Gérer le risque amiante lors d'un sinistre d'importance](#) » à retrouver dans la page « [La gestion de l'amiante lors d'un sinistre](#) ».

- **Si le bâtiment est daté d'avant 1949, il est susceptible de contenir du plomb.** Toute intervention est à proscrire hors entreprise spécialisée. Recommandations :

- [Guide Ed6374](#)
- [Fiche plomb ahi33](#)

- **Les poussières de silices seront présentes sur les bâtiments dégradés.** Recommandations :

- [Fiche risque chimique silice ahi33](#)
- [Fiche silice cristalline INRS](#)
- [Fiche silice cristalline alvéolaire dans le BTP](#)



Pour les locaux enfumés mais non atteints par les flammes, nettoyage des suies et cendres

Les bonnes pratiques à adopter :

- **Aérez les locaux avant les opérations de nettoyage.** Conservez cette aération avec apport d'air neuf tout au long des opérations.
- **Privilégiez le nettoyage humide** pour éviter la remise en suspension des poussières (raclette, serpillère, etc.).
- **Ne pas utiliser d'aspirateur domestique, souffleur et balai** qui dispersent les particules dans l'air. Privilégiez l'utilisation d'aspirateurs industriels de classe H. Éviter de secouer les textiles (rideaux, tapis) et privilégier leur nettoyage à l'eau.
- **Équiper les salariés avec des équipements de protection individuelle :**
 - Combinaison jetable type 5 avec capuche,
 - Gants type nitrile scotchés à la combinaison,
 - Bottes
 - [Masque respiratoire ahi33](#) (FFP2 a minima et de préférence FFP3). Après les opérations, et avant les pauses, retirer les EPI et procéder au nettoyage à l'eau des mains et de la peau.
- Changer les filtres des climatisations ou ventilations, nettoyer les conduits internes et externes du système de ventilation (avec gants et masques adaptés).

Les mesures d'hygiène nécessaires :

- Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de nettoyage.
- Se laver les mains et le visage avant de manger.
- Prendre une douche en fin de poste.
- Séparer les vêtements de ville des vêtements de travail, assurer un entretien et un stockage convenable des EPI (à l'écart des zones polluées).

En cas d'ingestion ou d'inhalation entraînant des symptômes, contacter immédiatement le médecin traitant ou le 15 (SAMU) ou le 18 (Pompiers) ou le Centre Antipoison.

Liens utiles :

- [Incendies : l'ahi33 mobilisée à vos côtés](#)
- [Opérations de déblaiement et de nettoyage de suie après un incendie](#)
- [FAQ DREETS : Accompagnement des entreprises dans le cadre des incendies exceptionnels](#)

Dans le cadre de la reprise d'activité, des entreprises vont être confrontées à différentes situations qui nécessiteront une actualisation de leur évaluation des risques professionnels et d'un ajustement de leur démarche de prévention.

L'ahi33 vous accompagne également sur la santé mentale et les risques psychosociaux, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail.

